



La Ville de Langres

Recrute par voie contractuelle

DES AGENTS RECENSEURS 2025 (H/F)

Statut de vacataire

Poste à pourvoir début janvier 2025

La Ville de Langres est chargée de réaliser le recensement général obligatoire de la population qui se déroulera du 16 janvier 2025 au 15 février 2025, sous le contrôle de l'INSEE, ainsi que de l'enquête familles. Dans ce cadre, la Ville de Langres recherche des agents chargés de réaliser sur le terrain la collecte des informations en lien avec le coordonnateur des opérations de recensement.

Missions :

- Participer aux séances de formation préalables (2 demi-journées début janvier)
- Effectuer la tournée de reconnaissance : repérer l'ensemble des adresses de son secteur
- Distribuer les questionnaires aux habitants
- Collecter les données
- Vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis
- Rendre compte régulièrement de l'avancée de la collecte au coordonnateur

Profil :

- Bonnes connaissances de la Ville de Langres
- Sens du contact humain
- Bonne présentation
- Capacité à s'exprimer clairement
- Ecriture lisible
- Capacité à se déplacer à pied
- Discrétion exigée
- Grande disponibilité
- Maîtrise des outils informatiques et d'Internet
- Posséder un téléphone portable personnel (dédommagement forfaitaire pour l'utilisation)
- Avoir le permis B et posséder un véhicule personnel (frais de déplacement en compensation)

Conditions d'exercice du poste :

- Mission du 06/01/2025 au 15/02/2025
- Rémunération à la tâche
- Travail en extérieur
- Travail en soirée et les samedis à prévoir

Renseignements auprès du service citoyenneté et population et du service des Ressources Humaines,
03.25.87.77.77

Adressez votre candidature (CV + lettre de motivation) uniquement par mail à l'adresse rh@langres.fr pour le 30 novembre 2024

Dans le cadre de la mise en place du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous êtes informés de l'enregistrement de vos données personnelles communiquées dans le cadre de votre candidature. A tout moment, vous pouvez en solliciter la suppression ou la rectification. Plus d'informations sur la protection des données individuelles : <https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees>

